

Bienvenue dans l'entreprise !

EN TANT QUE NOUVELLE·AU COLLÈGUE, NOUS TENONS À VOUS FÉLICITER CHALEUREUSEMENT ET VOUS SOUHAITER LA BIENVENUE PARMI NOUS. L'ENTREPRISE APPARTENANT À UNE COMMISSION PARITAIRE D'EMPLOYÉES OU MIXTE (EMPLOYÉES ET OUVRIÈRES), SES TRAVAILLEUSES SONT REPRÉSENTÉES PAR LA CNE, LA CENTRALE NATIONALE DES EMPLOYÉS DE LA CSC.

LA CNE, POUR LE PROGRÈS COLLECTIF

La CNE représente l'ensemble du personnel, notamment dans les différents lieux de concertation avec la direction. L'objectif est de défendre nos intérêts en tant que travailleuses et d'améliorer ou de conquérir de nouveaux droits : augmentation des salaires et avantages, diminution du temps/de la charge de travail, application des règles de prévention et protection au travail, ou toute autre revendication formulée par les travailleuses. C'est prouvé, la présence d'une organisation syndicale améliore nettement le bien-être au travail dans une entreprise ! Mais pour obtenir des améliorations, l'implication de l'ensemble des collègues - y compris la vôtre - sera nécessaire afin de construire un rapport de force capable de convaincre ou de contraindre la direction. Ensemble, on est plus forts !

LA CNE, POUR LA PROTECTION INDIVIDUELLE

Au-delà de ce travail collectif, la CNE assure également un service personnalisé à ses affilié·es. Besoin d'un conseil, d'une information, d'un accompagnement dans vos démarches professionnelles ou lors d'un entretien, d'un soutien pour régler un conflit ? Quel que soit votre question ou votre problème professionnel, la CNE se tient à votre disposition pour y répondre. N'hésitez donc jamais à nous contacter !

PAS ENCORE AFFILIÉ·E ?

Aujourd'hui, les parcours professionnels sont de plus en plus incertains. Qui sait précisément où il ou elle sera dans 5 ou 10 ans ? En outre, face au rouleau compresseur du capitalisme et face à la montée des inégalités et de la droite (extrême), face à l'Arizona qui tente de restreindre nos droits, il devient de plus en plus important pour les travailleuses de résister et de s'organiser par le biais d'un mouvement collectif. Dans ce contexte, savoir que l'on peut compter sur une organisation syndicale comme la CNE, et même s'y engager, tout au long de (et même après) sa carrière est un véritable atout. Derrière l'équipe CNE de votre entreprise, plus de 160 personnes travaillent au service des affilié·es. N'hésitez plus, affiliiez-vous auprès de vos délégué·es CNE ou sur le site www.lacsc.be/cne !

Besoin de nous contacter ? Appelez-nous au 067 88 91 00 le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12 h et le jeudi de 13h30 à 16h30.
Besoin de nous rencontrer ? Nos secrétariats sont ouverts au minimum les lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.
Besoin de nous écrire ? Une seule adresse : cne.info@acv-csc.be

Mise à jour : Juillet 2026

